



Partage succession

Par ELIE

Bonjour,

Je rencontre 1 problème dans le partage de la succession de mes parents.

J ai un frère avec lequel cela se passe très mal.un notaire a été choisi par mon frere mais celui ci n est pas neutre ni transparent.

J ai reçu de mon père une donation de 100 000 euros avec laquelle j ai en partie financé l achat d une maison avec mon compagnon.j ai fait 1 prêt de 50 000 euros complémentaire.

J ai revendu cette maison 157000 euros prix net vendeur soit 165000 prix FAI.

Dans la proposition de partage du notaire, celui ci prend en compte que j ai eu une maison de 165000 sans tenir compte de mon prêt , du fait qu un pourcentage de la maison appartient a mon compagnon.

Bien sur je refuse.

Quelle autre alternative que le tribunal?

Merci pour votre repo.se

Par yapasdequoi

Bonjour,

Suite de cette discussion ?

[url=https://www.forum-juridique.net/famille/succession/prix-net-vendeur-ou-fai-t29471.html]https://www.forum-juridique.net/famille/succession/prix-net-vendeur-ou-fai-t29471.html[/url]

Si vous refusez le partage amiable, seul le tribunal peut ordonner un partage judiciaire.

Par ELIE

Bonjour

Je n ai pas d autre choix car cette proposition est inacceptable.

Qu en pensez vous?

Par yapasdequoi

C'est votre décision.

La saisie du tribunal nécessite un avocat. Vous en discuterez avec lui pour savoir si les frais dépassent le gain espéré.